

Compte-rendu de la fin de l'audience OP/CO chez le Directeur Régional le 14/04/11

Lors de la première partie de l'audience, le 18/03/11, nous avons évoqué 3 gros dossiers : l'activité PAC et la nouvelle organisation décidée par la division du Havre-Port, la veille Delta centralisée et le fonctionnement de la cellule des dépôts d'office.

Pour cette deuxième partie, les questions de la CGT étaient les suivantes : Effectifs, ré-aménagement et charge de travail de la cellule Delta AP+, évolution des services de prise en charge et de visite avec la mise en place de Delta P (impact sur les effectifs et l'organisation du travail), directives sur les contrôles des produits en provenance du Japon, avenir de la cellule TSI au Havre, absence de RMI dans les services face à la multiplication des courriers et des notes, date de prise de fonction de la nouvelle correspondante sociale, mise en oeuvre des notes DI et DR sur les mesures de prévention à prendre à l'ouverture des conteneurs, formations e-learning.

Cellule Delta AP+

Lors du dernier CTP DR, il était convenu de renforcer la cellule Delta AP+ d'un agent pour faire face à une charge de travail considérable (et qui n'est pas passagère contrairement à ce que voudrait prétendre certains). Par ailleurs, l'accueil d'un agent supplémentaire dans la cellule ne pourra se faire qu'avec un agrandissement des locaux. C'est donc un projet global qui a été demandé par nos soins en décembre.

Afin de ne pas trouver des solutions « bout de chandelle », nous insistons sur le fait qu'il faut repenser l'ensemble de l'organisation du service en matière d'ergonomie.

Mme Durand répond par l'affirmative. Elle souhaiterait un aménagement qui prendrait en compte les contraintes de métier télé-opérateur.

Ce serait une bonne idée sauf que ce type de projet va prendre du temps et qu'il y a urgence.

Donc un aménagement en deux temps serait envisageable : à court terme, faire tomber la cloison de l'ex CCR pour disposer d'un espace le plus rapidement possible pour pouvoir accueillir un agent supplémentaire, à plus long terme, un projet d'aménagement ergonomique que nous souhaitons vivement aussi.

Nous avons bien entendu rappelé la règle qui veut que les membres du CHS soit consultés avant tout travaux...ce qui semblait avoir été ENCORE oublié !!!

Avenir de la cellule TSI

Suite à l'avis de mutation des deux collègues de la TSI, nous avons fait part de nos inquiétudes. L'administration va devoir assumer ses conneries ! En voulant rattacher les TSI à la DI, ce sont 3 collègues formés, compétents, disponibles, patients, qui vont quitter la cellule en l'espace de quelques mois. Plus inquiétant, personne ne va les remplacer !!! Seul le dernier agent, recruté en contrat Pacte, demeurera pour gérer tout le parc informatique de la direction. C'est indécent !!

Les conséquences vont être rapides : alors que les applications informatiques, qui continuent de se multiplier, ne fonctionnent pas ou si peu, nous n'aurons plus qu'une seule personne pour gérer la crise. Pas compliqué, quand le matériel flanchera, quand le réseau sautera, il faudra attendre une hypothétique venue des services de Rouen pour nous dépanner...

Le DR admet qu'on ne peut pas se passer de 3 TSI au Havre, mais n'a pas pris contact avec le DI pour régler le problème car il paraît que ce n'est pas la priorité du moment... A bon entendeur !

Fonctionnement et évolution des services de prise en charge

Si les conséquences sur les personnels n'étaient pas aussi graves, la situation serait risible...
Définitivement, nous ne vivons pas dans le même monde douanier que notre hiérarchie.
Notre question était pourtant claire : la mise en route de Delta P aura-t-elle des conséquences sur les services de prise en charge ? Sur les effectifs notamment ? Comment voyez-vous l'avenir des secteurs ?

Réponse : « heu.....heu.....il n'y a pas de vision globale du dédouanement », « ICS », « automatisation », « réduire les périmètres, faire des choix dans les missions », « automatisation », « ICS », « ICS », « automatisation », « organisation différente de celle d'aujourd'hui qui tire les bienfaits de l'automatisation », « heu.... », « l'avenir c'est les superviseurs, les veilleurs, les contrôles », « heu... », « ICS », « l'enjeu c'est de maintenir l'effectif de la Celtic et ceux d'ICS » (tout à fait d'accord, mais les autres ?). Le meilleur pour la fin « en terme d'effectifs, ça va grossir » (Mme Durand). Elle n'a pas lu le CPP et les réductions d'effectifs à venir....

Devant ces réponses très claires (LOL comme diraient nos ados), l'enfumage est évident. On ne nous dira rien. Soit parce que la hiérarchie ne sait rien, ce qui est pathétique dans une administration qui a des ambitions européennes voire internationales (mais ça ne serait pas surprenant quand on voit comment a été suivi le dossier ICS). Soit parce que la hiérarchie sait déjà que l'avenir est sombre pour les effectifs havrais.

Devant un tel constat, la CGT a rappelé son inquiétude concernant les suppressions de postes et la mise en oeuvre de la loi dite de mobilité qui commence à être appliquée en douane.

Pas besoin d'aller à la DG pour trouver les fossoyeurs de la douane, on en trouve aussi au 201, bd de Strasbourg au Havre. Ceux-là devront répondre de leurs actes ou de leur inertie face à la DG quand les agents commenceront à se révolter.

HAB et gestion des procédures au Havre-Port

Ces questions ont été posées par le SNCD qui déplore les incohérences entre le cahier des charges du dédouanement et le fonctionnement actuel.

Le seul commentaire que nous apporterons, c'est que la CGT se félicite de ne pas avoir signé ce « cahier des charges » quand on voit les résultats aujourd'hui... Nous avons donc raison !

Contrôle des produits en provenance du Japon

Devant le questionnaire de beaucoup de nos collègues, nous avons demandé des précisions. Le PAE nous a répondu qu'une note de synthèse reprenant toutes les modalités et précautions avait été rédigé et envoyée la veille de l'audience.

Quoi qu'il en soit, nous demandons aux collègues la plus grande prudence en la matière. Mieux vaut prévenir que guérir, que ce soit pour la pollution dans les conteneurs, la fumigation ou la radio-activité. La preuve, les premiers problèmes sont déjà apparus au Sycoscan !

M.Hamon nous fait part d'une réunion commune Vêto/douanes/CCRF le 20/04.

Formation e-learning

Comme au CTPS DR, la CGT a ré-affirmé son opposition à cette forme de formation. En attendant, pour celles qui sont encore programmées, nous avons exigé que les formations soient faites dans la salle de formation et non sur le poste de travail. Le DR est d'accord.

Remplacement de la correspondante sociale

La CGT a demandé la date d'arrivée de la remplaçante de la correspondante sociale. Le DR ne peut nous répondre clairement. Nous supposons que ce n'est pas une priorité ??? Moralité, on ne sait pas qui aller voir en cas de problème personnel, pour les prêts, pour les tickets restaurant, etc.

Par ailleurs, le secrétariat général a demandé à faire le point sur les dossiers de la correspondante sociale une fois par mois : nous nous insurgons de cette ingérence ! L'Administration n'a pas à s'immiscer dans les dossiers d'action sociale qui sont sous confidentialité ! Il ne faudrait pas anticiper sur une réforme de l'action sociale que nous dénonçons en intersyndicale. Nous vous invitons d'ailleurs à signer la pétition qui circule à ce sujet.

Réunion d'information dans les services

Nous demandons au retour à de bonnes pratiques dans les services en terme de RMI. En effet, beaucoup de services n'en dispensent plus. A l'heure où les notes tombent en permanence sur l'application courrier individuelle, il nous semble important de faire un point régulièrement entre les chefs de service et les agents sur l'organisation du travail, la réglementation et tout type d'information. Mme Durand nous indique que c'est un objectif qu'elle a imposé à chaque chef de service. Nous qui sommes opposés aux objectifs individualisés, nous préférons tout simplement que le DR préconise un retour au dialogue de façon régulière dans chaque service de la circonscription.

Nous profitons de ce point à l'ordre du jour pour demander à ce que chaque responsable de service diffuse à nouveau la note du DI sur la prévention à mettre en oeuvre avant toute ouverture de container. Le débat n'a jamais eu lieu sur la santé au travail. C'est l'occasion de faire appliquer cette note, en l'expliquant, en expliquant les enjeux sur la santé, éventuellement avec la présence de quelqu'un de compétent sur l'utilisation des masques. Nous nous étonnons qu'une note du DI ne soit pas appliquée...

Pour conclure, nous avons sollicité un CTPS DR « spécial CHS » car les sujets sont nombreux et ne pourront faire l'objet d'un examen en CTPS DR classique. Le DR, comme à son habitude, ne nous a pas répondu...les méthodes sont différentes de son prédécesseur mais les effets sont les mêmes !

Toutes nos questions étaient les vôtres. Continuez de nous alerter sur ce qui se passe dans vos services afin que nous soyons réactifs pour interpeler nos responsables.